

Délibération DEL-CC-2024-155

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 24 SEPTEMBRE 2024

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-quatre, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (54) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Bruno BODIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Joël BARRAUD, Jean Claude METAIS, Christine SOULARD, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Sophie BESNARD, Jean-Pierre BODIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOUI, Stéphanie FILLON, Jean-Baptiste FORTIN, Marie GAUVRIT, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Jean-Jacques GROLEAU, Emmanuelle HERBRETEAU, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEIS, Vincent MAROT, Nathalie MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU

Pouvoirs (8) : Claire PAULIC pouvoir à Yves CHOUTEAU, André BOISSONNOT pouvoir à Sylvie BAZANTAY, Marie-Line BOTTON pouvoir à Jean-Pierre BODIN, Armelle CASSIN pouvoir à Stéphane NIORT, Pascale FERCHAUD pouvoir à Emmanuelle MENARD, Rachel MERLET pouvoir à Johnny BROSSEAU, Jean-François MOREAU pouvoir à Bérangère BAZANTAY, Roland MOREAU pouvoir à Cécile VRIGNAUD

Absents (21) : Nicole COTILLON, Claire PAULIC, Sébastien GRELLIER, Philippe AUDUREAU, Florence BAZZOLI, Jacques BELIARD, André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Pascale FERCHAUD, Pascal GABILY, Jean-Paul GODET, Odile LIOUSRI-DROCHON, Rachel MERLET, Patricia MIMAUULT, Jean-François MOREAU, Roland MOREAU, Philippe ROBIN, Rodolphe ROUE, Dominique TRICOT

Date de convocation : 18-09-2024

Secrétaire de séance : Claudine GRELLIER

DECHETS

Rapport 2023 sur le prix et la qualité du Service public de prévention et de Gestion des déchets ménagers et assimilés

Annexe : Rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles D2224-1 et suivants ;

Considérant que selon l'article susvisé les maires ou présidents d'EPCI compétents doivent établir et présenter à leur assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Synthèse du rapport 2023 :

Faits marquants 2023 :

- Le lancement de l'étude d'optimisation et de mise aux normes des déchetteries ;
- La réhabilitation de la déchetterie de Cerizay et construction d'une plateforme du cycle végétal ;
- L'étude préparatoire à la généralisation du tri à la source des biodéchets.

Perspectives 2024 :

- En déchetteries :
 - Finalisation de l'étude d'optimisation et de mise aux normes des déchetteries ;
 - Mise en place de nouvelles filières et réorganisation des sites (nouvelle signalétique) ;
 - Mise en place de garde-corps.
- En collecte :
 - Poursuite du plan de lutte contre les incivilités ;
 - Lancement d'un programme de remplacement sur 3 ans, sur les points d'apport collectif, des bacs de collecte des ordures ménagères roses ainsi que de certaines colonnes à verre et à emballages-papiers ;
 - Lancement d'une étude d'optimisation du schéma de collecte, rédaction du marché de collecte associé et impacts d'un changement de tarification du service ;
 - Accompagnement des communes à la mise en place du tri sur espace public.
- En prévention :
 - Finalisation de l'étude de généralisation du tri à la source des biodéchets et test d'un dispositif innovant ;
 - Création d'un espace pédagogique autour d'un jardin éco-responsable sur la déchetterie de Cerizay incitant au réemploi des végétaux à domicile ;
 - Réécriture du PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) (2025-2030).

Le conseil communautaire est invité à :

- **acter la présentation par le Président du Rapport 2023 sur le Prix et la Qualité du Service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ;**
- **adopter le Rapport 2023 sur le Prix et la Qualité du Service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés porté en annexe ;**
- **adresser ledit rapport aux différentes communes membres pour être présenté à chaque conseil municipal ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **26 SEP. 2024**

Notifié ou publié le **26 SEP. 2024**

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.





RAPPORT ANNUEL 2023

Les chiffres clés



PRÉVENTION ET VALORISATION
DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

SOMMAIRE

1/ DISPOSITIFS DE COLLECTE MIS A DISPOSITION DES USAGERS DU SERVICE

A/ Le territoire desservi	p. 3
B/ La collecte des déchets du quotidien	p. 4
C/ La collecte en déchetteries	p. 6

2/ INDICATEURS DE LA GESTION DE DECHETS

A/ Objectifs du PLPDMA	p. 7
B/ Evolutions des productions de déchets	p. 8
C/ Indicateurs de la collecte des déchets du quotidien	p. 9
D/ Indicateurs de traitement des ordures ménagères	p. 9
E/ Indicateurs de la prévention de déchets	p. 10
F/ Indicateurs des déchetteries	p. 12
G/ Indicateurs financiers	p. 13

3/ ORGANISATION DU SERVICE

A/ Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets	p. 15
B/ Organigramme	p. 16

1 - DISPOSITIFS DE COLLECTE MIS À DISPOSITION DES USAGERS DU SERVICE

A - Le territoire desservi

L'Agglomération du Bocage Bressuirais exerce les compétences de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés pour 33 communes et environ 74 000 habitants.

Le territoire se situe majoritairement en milieu rural et couvre 1 317 km² (densité : 56 habitants au km²) au Nord des Deux-Sèvres.

L'Agglomération du Bocage Bressuirais finance son service via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi) sur l'ensemble de son territoire depuis 2022 et via la Redevance Spéciale incitative (RSi) pour certains déchets non ménagers (déchets des communes du territoire et de certains professionnels).

B - La collecte des déchets du quotidien

Ordures ménagères



Collecte en prestation
par la société URBASER

**Apport volontaire
et porte-à-porte**



> Traitement
Installation de tri mécano-biologique du syndicat départemental SMITED79 à Champdeniers (79)
Centre de stockage SMITED79 à Coulonges Thouarsais (79)

Papiers Emballages



Collecte en régie
des conteneurs collectifs
par la régie de transport
de l'Agglomération

Collecte en prestation
des bacs individuels
par la société URBASER

**Apport volontaire
et porte-à-porte**



> Traitement
Centres de tri BRANGEON à Cholet (49) et VEOLIA à Nantes (44).

Verres



Collecte en régie
par la régie de transport
de l'Agglomération

Apport volontaire



> Traitement
Recyclage
VERALLIA Cognac (16)

Biodéchets



Collecte en prestation
par la société URBASER

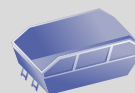
Porte-à-porte - réservé aux
professionnels - avec facturation



> Traitement
Compostage
BRANGEON Le Pin (79)

Déchetteries

Réseau de 7 déchetteries
Gardiennage et transport des bennes en régie
Accessibles aux professionnels (sauf Bressuire) avec facturation



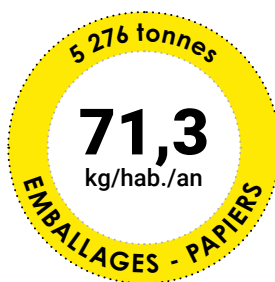
1 - DISPOSITIFS DE COLLECTE

MIS À DISPOSITION DES USAGERS DU SERVICE

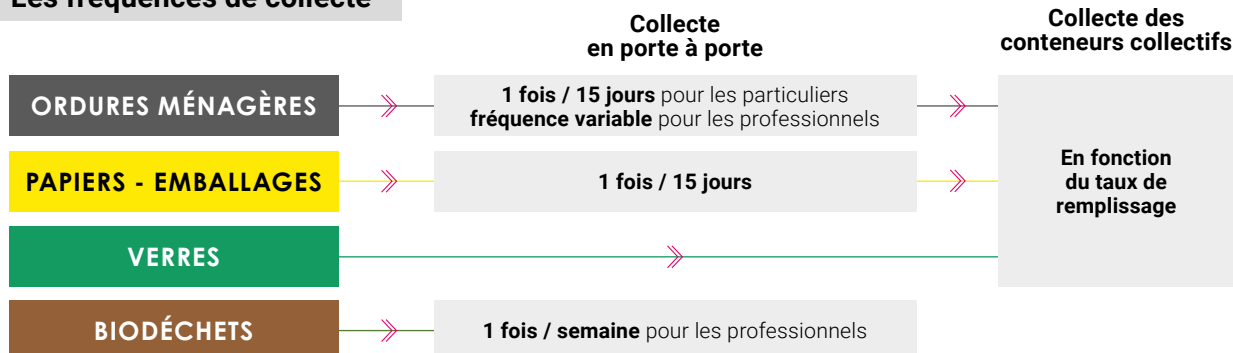
B - La collecte des déchets du quotidien

Les ratios de collecte

Nombre d'habitants : 74 029 (INSEE 2023)



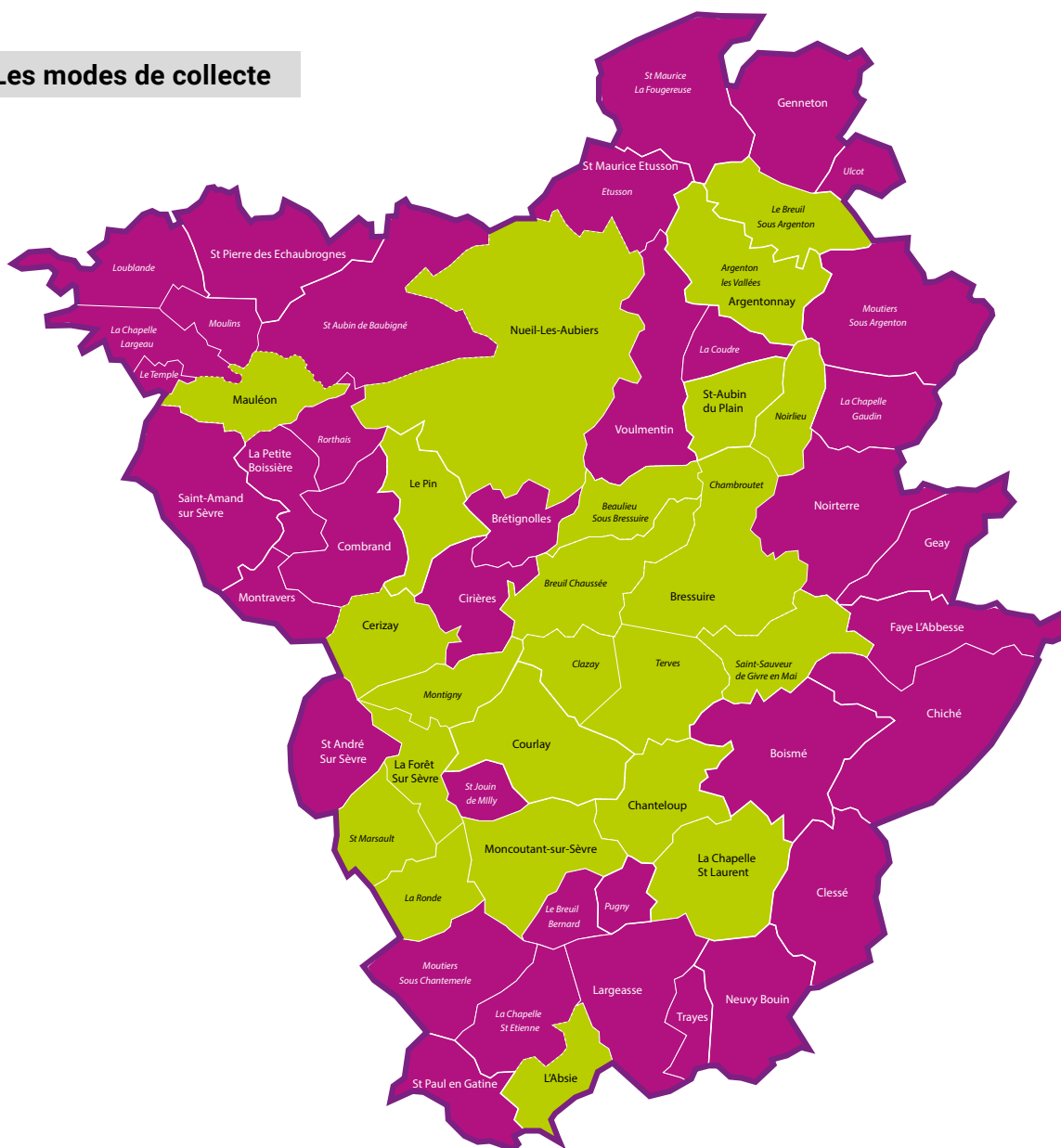
Les fréquences de collecte



1 - DISPOSITIFS DE COLLECTE

MIS À DISPOSITION DES USAGERS DU SERVICE

Les modes de collecte



COLLECTE MIXTE

- Collecte des ordures ménagères et des emballages-papiers en porte-à-porte dans les bourgs et en apport sur des conteneurs collectifs dans les écarts, impasses et habitat vertical.
- Collecte du verre en apport sur des conteneurs collectifs.

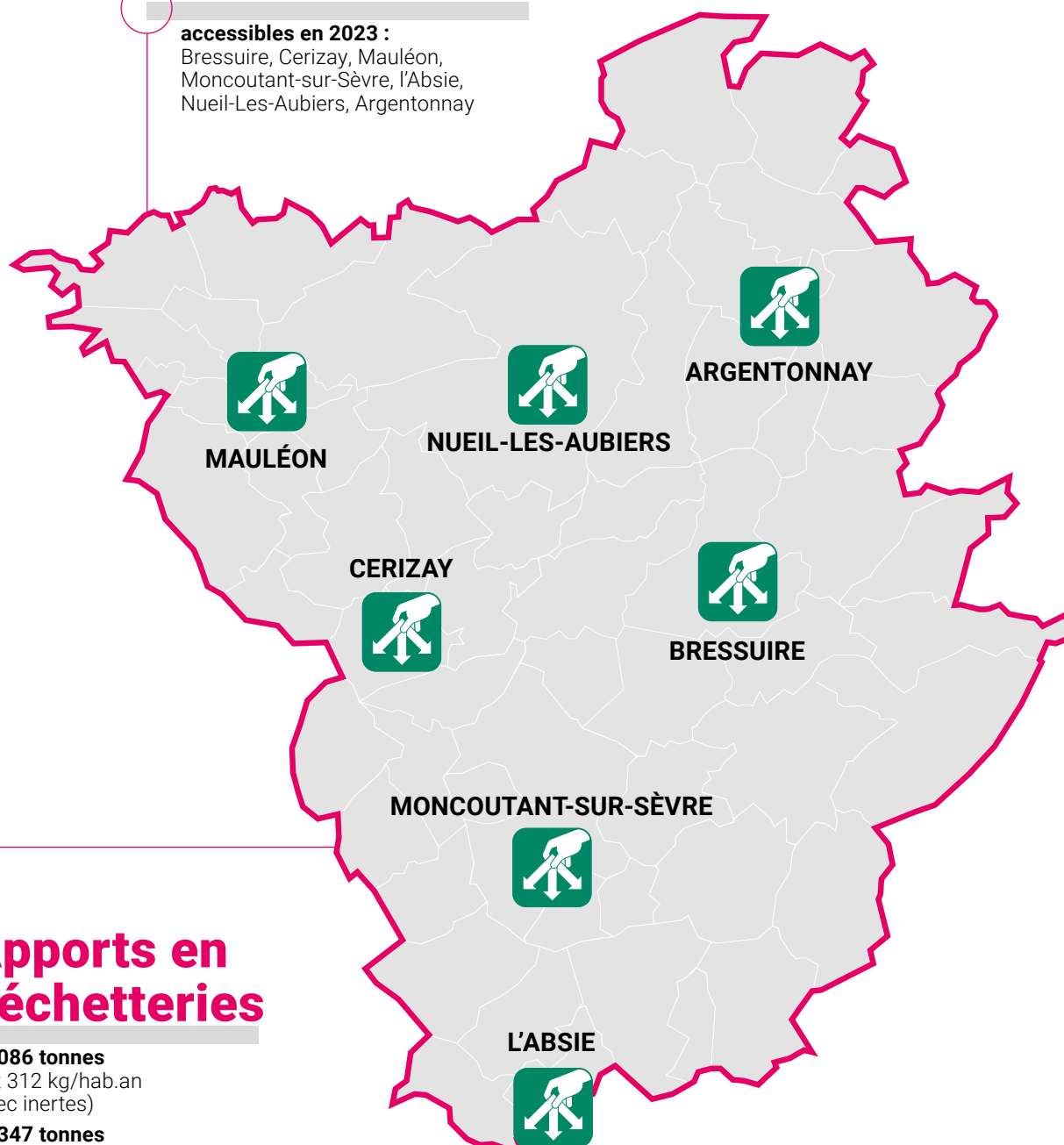
COLLECTE EN APPORT SUR LES CONTENEURS COLLECTIFS

- Collecte des ordures ménagères et des emballages-papiers par apport sur des conteneurs collectifs sur l'ensemble de la commune (bourgs et écarts).
- Collecte du verre en apport sur des conteneurs collectifs.

C - La collecte en déchetteries

7 déchetteries

accessibles en 2023 :
Bressuire, Cerizay, Mauléon,
Moncoutant-sur-Sèvre, l'Absie,
Nueil-Les-Aubiers, Argentonnay



Apports en déchetteries

23 086 tonnes
soit 312 kg/hab.an
(avec inertes)

17 347 tonnes
soit 234 kg/hab.an
(hors inerte)

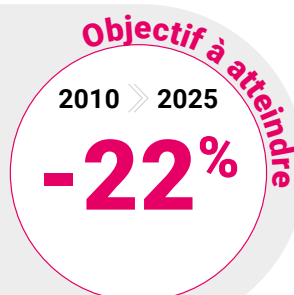
2 - INDICATEURS DE LA GESTION DES DÉCHETS

A - Objectifs 2025 du PLPDMA

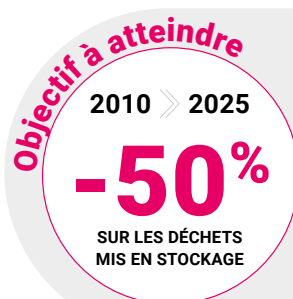
Déchets ménagers assimilés

OBJECTIF 2025 > 431 kg/hab/an

En 2023 : 522 kg/hab. soit **-6,6 %**
par rapport à 2010 (avec inertes)



Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) adopté pour la période 2019-2024 fixe les objectifs de réduction et de valorisation à atteindre d'ici 2025.



Enfouissement

En 2023 : 9 848 tonnes, soit
-42,3 % par rapport à 2010

Valorisation

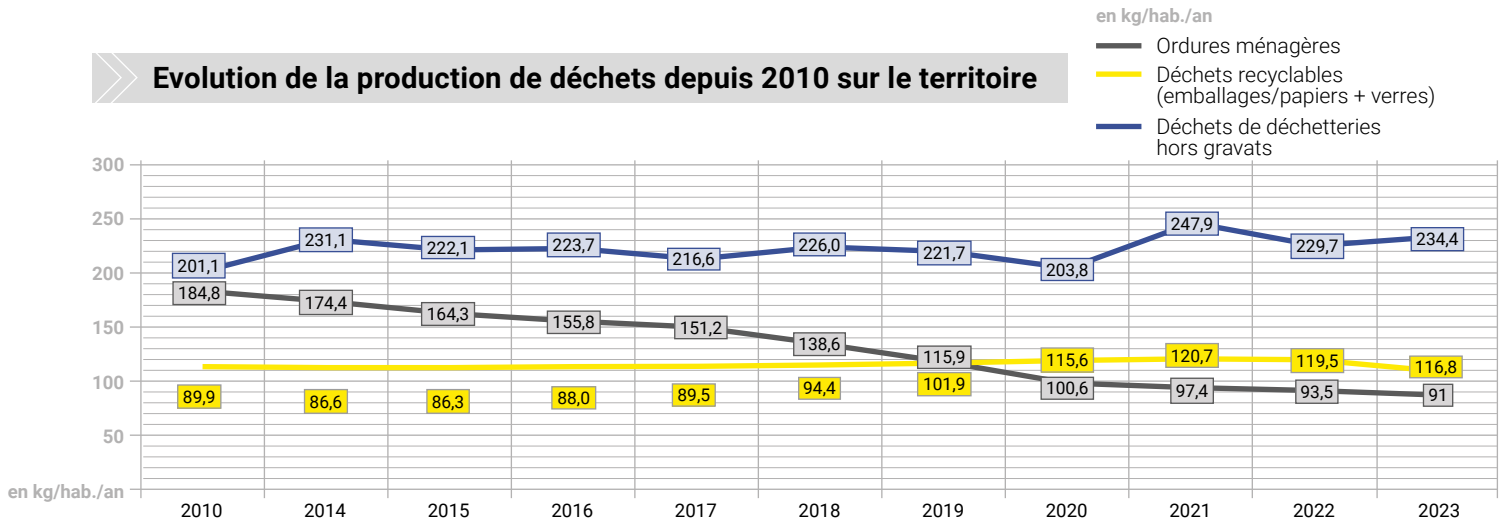
En 2023 :
taux de valorisation
Bocage Bressuirais
= **71 %** (avec inertes)



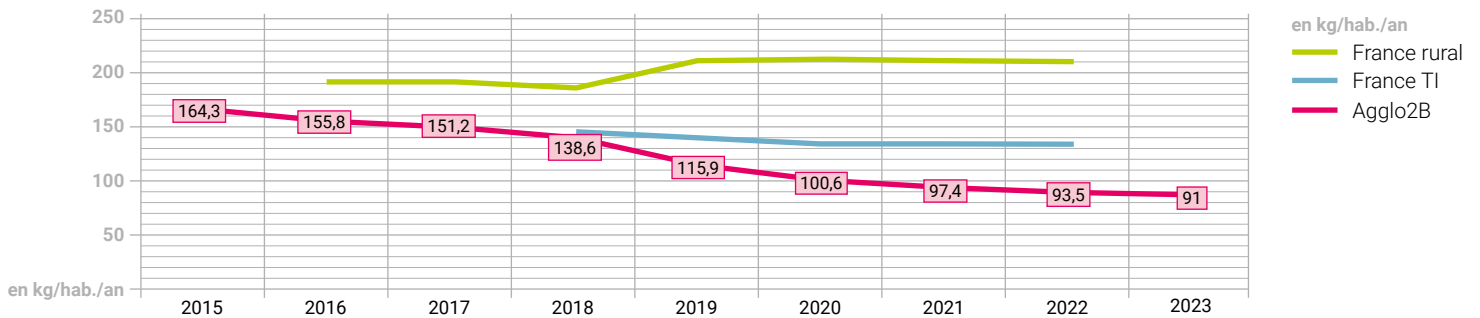
2 - INDICATEURS DE LA GESTION DES DÉCHETS

B - Evolutions des productions de déchets

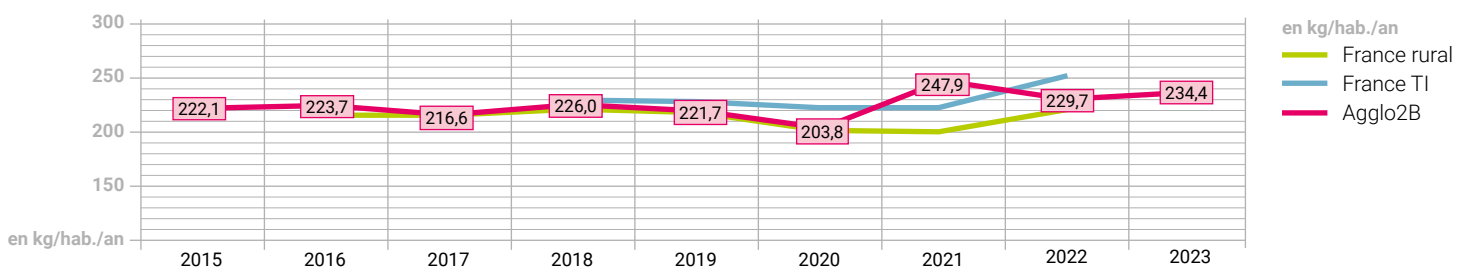
Evolution de la production de déchets depuis 2010 sur le territoire



Evolution du ratio de collecte des ordures ménagères de l'Agglo2B comparé à des collectivités en tarification incitative (France TI) et en milieu rural (France rural)



Evolution du ratio de collecte des déchets de déchetteries comparé à des collectivités en tarification incitative (France TI) et en milieu rural (France rural) (hors inerte)



2 - INDICATEURS DE LA GESTION DES DÉCHETS

C - Indicateurs de la collecte des déchets du quotidien

Collecte en prestation par la société URBASER



Les véhicules de collecte

3 bennes à chargement latéral 26T
2 bennes à chargement arrière 26T
2 porteurs avec grue

Les contenants à collecter

17 335 bacs individuels d'ordures ménagères
17 287 bacs individuels de emballages-papiers
120 bacs individuels de biodéchets
274 bacs aériens
174 conteneurs semi-enterrés d'ordures ménagères

Collecte en régie



Les véhicules de collecte

3 porteurs avec grue

Les contenants à collecter

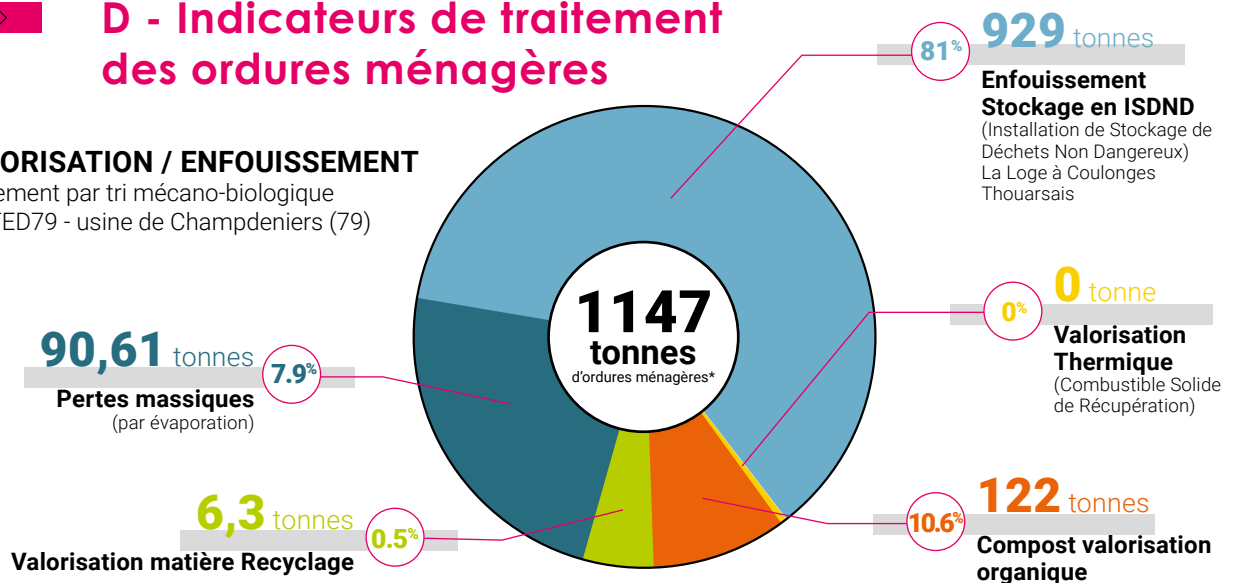
431 conteneurs emballages papiers
319 conteneurs verres



D - Indicateurs de traitement des ordures ménagères

VALORISATION / ENFOUISSEMENT

Traitement par tri mécano-biologique
SMITED79 - usine de Champdeniers (79)



*En 2023, seules les tonnes d'ordures ménagères de janvier et février ont été traitées par le TMB. Le reste de l'année, l'usine du SMITED étant fermée pour travaux de reconstruction d'une nouvelle usine, les ordures ménagères ont été dirigées vers l'enfouissement en ISDND à La Loge à Coulonges-Thouarsais jusqu'en novembre puis chez SUEZ à Amailloux.

E - Indicateurs de la prévention des déchets



Faits marquants 2023

» Ouverture d'une plateforme du cycle végétal à Cerizay en octobre 2023

D'une surface de 1 000 m², elle comprend :

- 3 zones de dépôt : branches (hors résineux), résineux, mélange de végétaux.
- 3 zones de reprise : broyat, plaquette et ponctuellement compost.
- Un espace pédagogique en cours de création.

La première session de broyage a eu lieu en décembre 2023. Elle a permis de broyer 240 tonnes de végétaux.



» Sensibilisation du grand public

Pour **sensibiliser les usagers**

au compostage et au broyage des végétaux, participation à la Fête des Plantes, organisée au Château de Bressuire.



» Lancement d'une étude de généralisation du tri à la source des biodéchets

En janvier 2023, l'Agglomération du Bocage Bressuirais a lancé une étude visant à définir les dispositifs à mettre en œuvre pour permettre à tous les ménages de trier leurs biodéchets, en fonction du type d'habitat.

Après analyse des besoins, trois dispositifs complémentaires ont été présélectionnés : le compostage individuel pour toutes les maisons avec jardin via la distribution gratuite de composteurs, le compostage partagé sur les bourgs ruraux et le compostage collecté (dispositif innovant) sur les zones d'habitat moyennement dense à dense.

L'étude sera poursuivie en 2024 avec un test de compostage collecté.

Zone de réemploi

1^{ère} année de fonctionnement pour la zone de réemploi de la déchetterie de Bressuire ouverte en novembre 2022.

21 tonnes captées

à destination de la matériauthèque Accro'Bât

60 tonnes captées

à destination d'Emmaüs (collecte 2 fois par semaine)





2 - INDICATEURS DE LA GESTION DES DÉCHETS

Sensibilisation des scolaires

Poursuite des programmes pédagogiques et de l'accompagnement à la réduction du gaspillage alimentaire.

» Programmes pédagogiques
« Mon école zéro déchet »

26 classes et 557 enfants

sensibilisés à la réduction des déchets grâce aux programmes pédagogiques. Le choix a été fait d'accompagner des écoles ayant un projet global impliquant tous les niveaux.

Association On loge à pied

- Ecole Sacré coeur Brétignolles
- Ecole François d'Assise Boismé
- Ecole de la Marelle Bressuire

CPIE

- Collège Jules Supervielle Bressuire
- Ecole St Jacques de Compostelle Nueil-Les-Aubiers
- Ecole Sacré Coeur St Sauveur - Bressuire

Sèvre Environnement

- Ecole Notre Dame St Pierre des Echaubrognes

» Lutte contre le gaspillage alimentaire

Accompagnement du restaurant scolaire de Moncoutant sur Sèvre (ouverture d'un self) :

108 enfants sensibilisés et 4,32 kg de gaspillage évité

dès la deuxième semaine soit 156 kg de déchets en moins par an.



Éco-manifestations

192 manifestations engagées dans des actions autour de la prévention en 2023. 50% des manifestations ont eu lieu de mi-mai à mi-juillet.

22 500 gobelets prêtés aux associations en 2023.

En mars 2023, en collaboration avec les services de communes, 7 Centres Techniques Municipaux ont été équipés d'un stock de bacs redimensionnés et floqués.



Compostage

» Domestique

Environ un tiers des foyers équipés en composteurs par l'Agglomération, soit

11 119 foyers équipés

avec 327 nouveaux foyers en 2023.

Selon notre étude, 55 % de l'ensemble des foyers du territoire compostent déjà (composteurs de l'Agglo ou par leurs propres moyens).

» Partagé

26 composteurs partagés

sur le territoire à Bressuire, Cerizay et Clessé. Un point en cours de construction au Domaine de la Roche à Cerizay.

Broyage à domicile

179 tonnes de déchets verts broyés

159 foyers bénéficiaires



2 - INDICATEURS DE LA GESTION DES DÉCHETS

F - Indicateurs des déchetteries

Les tonnages 2023

Végétaux	8 734,00
<small>(Station de compostage – BRANGEON – Le Pin (79) et VIOLLEAU – La Forêt sur Sèvre)</small>	
Inertes	5 724,00
<small>(recyclage par SOVAMAT – La Chapelle Saint-Laurent (79))</small>	
Tout-venant et briques plâtrières	3 092,00
<small>(stockage en ISDND SMITED79 – Coulonges-Thouarsais + Suez - Amailloux (79))</small>	
Mobilier	1 720,00
<small>(recyclage – EcoMaison Cholet (49))</small>	
Bois	1 238,00
<small>(recyclage – Houdelot Négoce (79))</small>	
DEEE	653,00
<small>Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (Recyclage – Ecosystem)</small>	
Ferrailles	616,00
<small>(recyclage – Houdelot Négoce (79))</small>	
Cartons	563,00
<small>(recyclage – PAPREC St Herblain (44))</small>	
Plastiques	134,00
<small>(recyclage - EUROPEAN PRODUCTS RECYCLING – Vaulx en Velin (69))</small>	
DDS Déchets Dangereux Spécifiques	117,00
<small>(traitement chimique - CHIMIREC)</small>	
Menuiseries	115,00
<small>(démantèlement recyclage – l'ESIAM (79))</small>	
Pneus	84,00
<small>(valorisation MEGA PNEUS)</small>	
Plaques de plâtres	70,00
<small>(recyclage- COUTANT RECUPERATION-Pouzauges (85))</small>	
Réemploi objets	60,00
<small>(Emmaüs – Mauléon (79))</small>	
Autres déchets	42,00
<small>(coquillages, capsules, consommables bureautiques, extincteurs, gaz...)</small>	
Huiles minérales	39,00
<small>(recyclage - CHIMIREC)</small>	
Batteries	22,00
<small>(recyclage – HOUDELLOT NEGOCE – Bressuire (79))</small>	
Amiante	21,00
<small>(stockage)</small>	
Piles	11,00
<small>(recyclage – COREPILE)</small>	
Polystyrène	10,00
<small>(recyclage – POITOU POLYSTYRENE – Vivonne (86))</small>	
Réemploi matériaux	21,00
<small>(Matériauθήque Accro'Bât – Bressuire (79))</small>	
Textiles	non connu

TOTAL 23 086,00

-1,66%

Diminution des tonnages
2023 par rapport à 2022
(avec inertes)

87%

des matériaux
collectés en
déchetteries
sont valorisés

23 086 tonnes

collectées en 2023

38%

des déchets
apportés en
déchetteries
sont des
déchets verts

279 936

usagers accueillis en 2023
soit 7,8 passages par foyer en moyenne par an

33 filières principales de tri

Plus de 70 références triées

Végétaux, plâtre, cartons, métaux, bois, huiles minérales, huiles de fritures, Déchets Dangereux Spécifiques (DDS), tout-venant, polystyrène, piles, batteries, radiographies, Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), plastiques rigides, coquillages, capsules de café, extincteurs, gravats, mobilier, textiles, cartouches d'impression, menuiseries, pneus...

1 collecte ponctuelle

Amiante liée
(2 fois par an - sur RDV- déchetterie de Bressuire uniquement)

Modalités d'exploitation du service

Haut de quai : régie d'agents d'accueil de l'Agglomération
Bas de quai : régie de transport de l'Agglomération
(3 porteurs ampliroll avec 2 remorques)

2 - INDICATEURS DE LA GESTION DES DÉCHETS

Faits marquants 2023 en déchetterie

» Etude d'optimisation et de mise aux normes des déchetteries

En juillet 2023, l'Agglomération du Bocage Bressuirais a lancé une étude pour définir un nouveau schéma directeur des déchetteries. Face à l'ancienneté des équipements, celle-ci a consisté à dresser un état des lieux des 7 déchetteries, à identifier les travaux de mise aux normes et d'amélioration des sites à réaliser, à questionner leur nombre et leur localisation et à réinterroger les modalités d'ouverture (horaires, saisonnalité, ...). L'étude sera poursuivie en 2024.

» Réhabilitation de la déchetterie de Cerizay et construction d'une plateforme du cycle végétal

La déchetterie de Cerizay a fait l'objet de travaux de mise aux normes avec la création d'un bassin de récupération des eaux d'incendie en cas de sinistre, d'agrandissement et de travaux préparatoires à la mise en place d'un contrôle d'accès (acquisition foncière).

Un espace dédié au tri et à la valorisation des végétaux a également été créé et sera composé à terme de trois espaces :

- un espace de dépôt des végétaux triés en trois flux,
- un espace de reprise (broyat, plaquette, et ponctuellement compost),
- un espace pédagogique créé autour d'un jardin éco-responsable (projet 2024).

Les travaux de création de la plateforme d'un montant total de 494 793 € HT, ont été financés par l'Union Européenne via le FEDER (266 560 €), la Région Nouvelle-Aquitaine (27 200 €) et l'Agglomération du Bocage Bressuirais (201 033 €).



G - Indicateurs financiers

Deux budgets pour le service en 2023

Un Budget SPIC

Service Public Industriel et Commercial
« **Exploitation d'un quai de transfert des déchets recyclables** »

Ce budget est un budget annexe assujéti à la TVA et équilibré grâce à la contribution des collectivités clientes du quai de transfert.

Fonctionnement

Recettes

188 915,24 € HT
193 805,77 € TTC

Dépenses

200 355,28 € HT
215 946,08 € TTC

Investissement

Recettes

33 936,97 € HT
33 936,97 € TTC

Dépenses

10 746,61 € HT
11 481,51 € TTC

Un Budget SPA

Service Public Administratif
« **Collecte et traitement des déchets** »

Ce budget est un budget annexe non assujéti à la TVA et équilibré grâce à la contribution des usagers du service au travers de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères Incitative (TEOMi) et de la Redevance Spéciale Incitative (RSi) facturée auprès des producteurs de déchets non ménagers (privés et publics) du territoire.

- Recettes de TEOMi 2023 : 7 239 809 €
- Recettes de RSi 2023 : 507 262,60 € (128 405,17 € facturés pour les communes et 378 857,43 € facturés pour les professionnels)

Le conseil d'exploitation du SPA se réunit en amont de toute décision d'ordre financier.

Fonctionnement

Recettes

9 947 120,25 € HT
9 947 120,25 € TTC

Dépenses

8 967 636,66 € HT
9 489 202,66 € TTC

Investissement

Recettes

1 911 230,49 € HT
1 911 230,49 € TTC

Dépenses

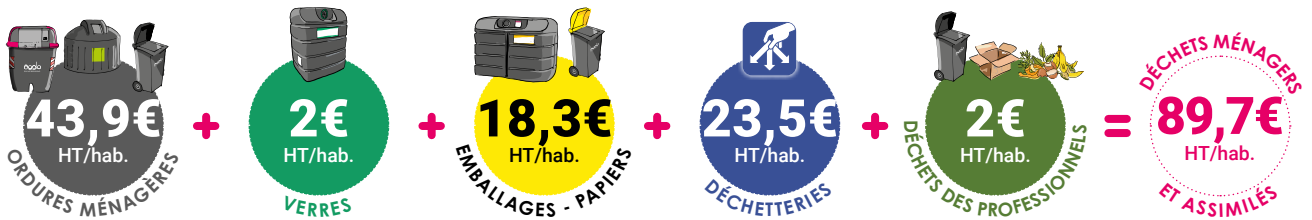
1 840 594,70 € HT
2 020 055,57 € TTC

2 - INDICATEURS DE LA GESTION DES DÉCHETS

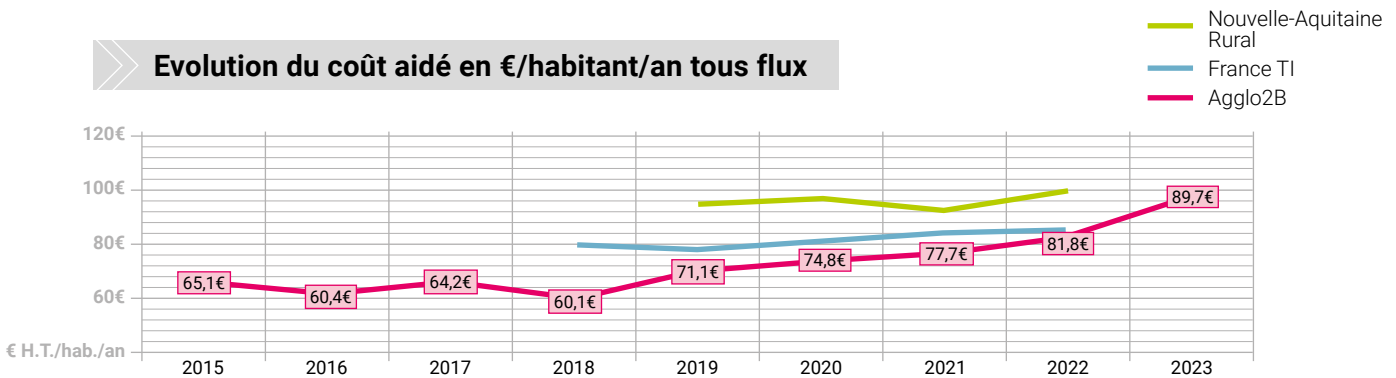
Coût aidé 2023 en €/habitant/an par type de flux

Coût aidé = ensemble des charges dont on déduit les recettes (ventes de matériaux, soutiens éco-organismes, aides publiques).

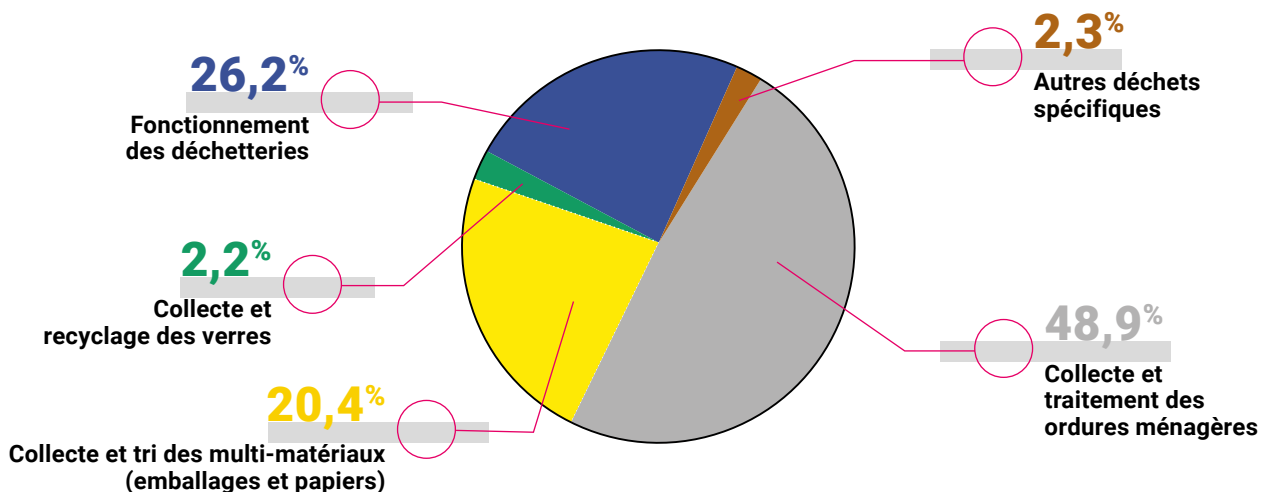
Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative et la Redevance Spéciale Incitative.



Evolution du coût aidé en €/habitant/an tous flux



Répartition des charges financées par la TEOMi (2023)



2 - INDICATEURS DE LA GESTION DES DÉCHETS

Zonage des taux de TEOM

Les taux d'imposition 2023 de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative ont été adoptés par délibération :

Zone	Description	Bases prévisionnelles 2023	TAUX 2023	PM TAUX 2022
Zone 1	16 609 foyers en porte à porte en bacs individuels ou collectifs partagés			
	Ordures Ménagères : collecte en porte-à-porte 1 fois par quinzaine	27 921 593	10,50%	9,0%
	Déchets recyclables : collecte en porte-à-porte 1 fois par quinzaine			
Verres : collecte sur conteneurs collectifs				
Zone 2	19 204 foyers en apport sur conteneurs collectifs			
	Ordures Ménagères : collecte en apport sur conteneurs collectifs (communes en collecte mixte)	30 971 019	10,0%	8,5%
	Déchets recyclables : collecte en apport sur conteneurs collectifs			
Verres : collecte en apport sur conteneurs collectifs				
TOTAL : 35 813 foyers		58 892 612		

En 2023, les taux ont été relevés de 17 % par rapport à 2022 pour tenir compte de l'augmentation des charges de 9.5 % (augmentation du coût aidé de 9.5% entre 2022 et 2023), pour compenser le déficit de fonctionnement et pour financer les investissements à venir (mise aux normes des 7 déchetteries du territoire de l'agglomération, véhicules de collecte, contenants...).

Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Les principales dépenses de prestations de l'année 2023 sont listées ci-dessous :

Type de prestation	Prestataire	Montant annuel en € TTC
Collecte des déchets	URBASER	1 888 894,65 €
Traitement des ordures ménagères	SMITED	1 155 184,70 €
Traitement du tout-venant	SMITED	405 961,32 €
Transport et tri de la collecte sélective	BRANGEON ENVIRONNEMENT	1 065 663,76 €
	ARC EN CIEL	148 454,72 €
	BRANGEON RECYCLAGE	146 284,38 €
	BRANGEON TRANSPORTS	125 409,56 €
Carburant	ENERGEO LECLERC SIPLEC	208 253,06 €

3 - ORGANISATION DE LA DIRECTION DE LA PRÉVENTION ET DE LA VALORISATION DES DÉCHETS

» Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets

En 2023, plusieurs mesures ont été prises pour limiter l'impact carbone des opérations de gestion des déchets :

- Optimisation des tournées de collecte du verre,
- Mutualisation de la gestion des éco-manifestations avec les communes limitant les opérations de transport des bacs roulants par l'Agglo sur tout le territoire,
- Mise en place d'une zone réemploi fin 2022 ayant permis de limiter l'enfouissement de 5,5 tonnes de tout-venant.

ORGANISATION
DE LA DIRECTION DE LA PRÉVENTION
ET DE LA VALORISATION DES DÉCHETS



| Le Président |

Pierre-Yves MAROLLEAU

| 14 Vice-Présidents |

dont 1 Vice-Président en charge de la Prévention et
de la valorisation des déchets Yves CHOUTEAU

| 75 conseillers communautaires |

| Commission prévention et valorisation des déchets |

33 membres

| Direction de la prévention et de la valorisation des déchets |

34 agents

Moyens généraux 7 agents	Prévention 1 agent	Collecte des déchets et vidage des caissons de déchetteries 8 agents	Accueil déchetteries 11 agents	Lutte contre les déchets abandonnés 1 agent	Quai de transfert 1 agent	Relation usagers 3 agents	Brigade verte 2 agents
------------------------------------	------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------	-------------------------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	----------------------------------



Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

27 Boulevard du Colonel Aubry
BP 90184, 79304 BRESSUIRE
Tél. 05 49 81 15 15